

VILLE DE LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 5 décembre 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOÎT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,

SECRETAIRE DE SEANCE : BENOÎT Jean-François

Délibération n°2023-114

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 – Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES FONCIERES

SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS – RUE FERNAND LABBÉ (LAMBALLE-ARMOR)

ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude liée aux travaux de construction des résidences de la Société COMMESPACE. Les travaux seront réalisés sur la parcelle AH 490. Ils consistent à établir, dans une bande de 1 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 30 mètres ainsi que ses accessoires.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- CONSENT cette servitude au profit d'ENEDIS, telles que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

19 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

19 DEC. 2023

